



## Déclaration liminaire **CGT**

à la Commission Centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)  
du 21 novembre 2024.

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,  
Mesdames, messieurs les membres de la CSSCT,

**Aucun document préparatoire à destination des représentants du personnel sur l'avancement des diagnostics sur les risques psychosociaux présentés ce jour !!!**

---

### **Comment comprendre cela sur un sujet aussi sensible ?**

---

Alors que les premiers éléments déjà présentés dans les instances locales laissent planer des doutes tant sur une participation suffisante des agents permettant l'exploitation des résultats, que sur les moyens et la méthodologie mis en œuvre, avec des animateurs peu formés, et quelques fois non accompagnés par le prestataire choisi, et révèlent des difficultés d'organisation des ateliers.

### **Pourquoi de telles disparités dans les différentes DT pour une démarche cadrée au niveau nationale ?**

Dans certains cas, c'est une **présentation orientée** des premiers résultats notamment en affichant un taux de participation des agents inscrits, ne pouvant aucunement refléter un taux de participation effectif des unités de travail identifiées.

Les alertes graves et signalements sur les RPS se démultiplient, et ne sont pas suffisamment pris en considération. La première démarche d'évaluation des RPS dans les DT n'a pas été suivie d'une mise en œuvre concrète de mesures de prévention, et a ainsi contribué à la dégradation de la situation, qui n'a fait que s'étendre dans le contexte de restructuration profonde de VNF, et qui s'est globalisée.

Les représentants CGT de la DT Sud-Ouest ont dénoncé cette situation, et ont quitté la CSSCT locale, accompagnés de l'ensemble des représentants syndicaux, en toute conscience et en responsabilité, devant le refus de la direction territoriale d'entendre ces arguments et revendications.

### **La CGT réaffirme une nouvelle fois, et avec une détermination renforcée, ses revendications :**

- \_ la réalisation d'une expertise RPS par un cabinet indépendant dans chaque DT, et au siège.
- \_ un moratoire sur les réorganisations en cours et à venir, dans l'attente des conclusions de chaque expertise, et de l'intégration de l'ensemble des recommandations dans le DUERP ; afin de ne pas engager ces restructurations à marche « *forcenée* », au détriment de la santé et de la sécurité des agents.

*Ces revendications constituent un préalable indispensable au respect des obligations réglementaires de prévention auxquelles VNF doit se soumettre.*

*La CGT portera ces revendications dans chaque CSSCT locale.*

**Presque 30% du parc de logements à VNF est inoccupé.**

Et pourtant sur certains secteurs des agents arrivés à la retraite se voient contraints de quitter une maison éclusière quelques fois occupée toute une vie, pour que cette même maison reste vacante pendant des mois, voire des années.

---

**Pour que cette maison éclusière en bon état, pleine de vie, soit ensuite dégradée, vandalisée, pour ne plus être jamais habitée !**

---

Si VNF n'est certes **pas une agence immobilière**, comme la direction générale se plaît à le répéter, celle-ci devrait davantage se soucier du devenir de ce patrimoine pour lequel elle a quelques fois consenti à des efforts financiers importants.

La direction générale devrait également se soucier davantage des conséquences visibles et indirectes sur les ouvrages à proximité de ces maisons délaissées, qui font également l'objet d'un vandalisme accru une fois le secteur déserté !

La volonté de promouvoir le tourisme fluvial avec les collectivités territoriales **ne doit pas entraîner un déclassement systématique** de ce patrimoine, qui ne pourra ensuite, **plus être vivant de ces occupants**.

Sur certains secteurs, des agents en activité se voient contraints de quitter leurs maisons en NAS sous prétexte que VNF n'engage pas certains travaux. Là encore c'est un patrimoine bâti en bon état, vivant, qui risque de disparaître, et une mobilité imposée aux agents, dégradant leurs conditions de vie.

La CGT s'interroge également sur la cohérence de certains travaux réalisés, notamment dans **le remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur, sans que l'habitat ne fasse l'objet de travaux d'isolation !!!**

---

Une **aberration écologique**, entraînant des coûts énergétiques plus importants pour les agents.

---

**La CGT revendique**

\_ la continuité d'occupation des maisons éclusières par les agents partant en retraite tant qu'une nouvelle attribution au bénéfice d'un autre agent du service en activité ne puisse être effective.

\_ des investissements sur les logements à la hauteur des enjeux climatiques, permettant de réellement limiter les coûts énergétiques, et permettre aux agents d'être logé dignement.

Concernant les vêtements de travail, il faudra choisir pour les **personnels d'exploitation entre avoir très très chaud en été**, mais les pieds au sec toute l'année, en choisissant les bottes,

**ou**

Avoir froid en hiver, et **les pieds humides toute l'année** si l'on venait à rencontrer un peu d'eau en bord de voie d'eau, en choisissant les chaussures de sécurité.

Pour les **personnels d'encadrement, ou les personnels tertiaires** opérationnels, il faudra **porter la parka toute l'année**, pour s'assurer du « *port obligatoire d'au moins un vêtement portant le logo VNF* ».

Ces **situations ubuesques**, pourraient devenir réalité si le projet de dotation tel que présenté ce jour est appliqué.

**La CGT s'interroge sur :**

- \_ la baisse de la fréquence de renouvellement des vêtements de travail
- \_ la faible dotation pour certaines catégories de personnels
- \_ l'absence de vêtements de travail réellement adaptés aux fortes chaleurs
- \_ l'absence de présentation d'un budget dédié

La dotation des vêtements de travail et EPI au sein de VNF constitue un des éléments déterminants pour les conditions de travail des agents, d'hygiène et de sécurité. Mais constitue également une obligation réglementaire pour VNF.

**La CGT n'acceptera pas des dotations aux rabais, et un budget raboté.**

Après plusieurs accidents mortels sur le DPF liés à la chute d'arbre, la démultiplication des accidents et les alertes lancées par la CGT depuis presque deux ans, la direction générale n'en est toujours **qu'aux prémices d'une esquisse** de la politique de gestion du patrimoine arboré.

**Ce n'est pas acceptable**, les situations à risques se démultiplient dramatiquement et aucune orientation claire n'est définie.

Si les budgets pour l'entretien du patrimoine arboré sont en hausse, ils sont encore dangereusement en deçà des besoins pour assurer la sécurité et la préservation de ce patrimoine.

---

La CGT attend que la direction générale **définisse rapidement une politique de gestion du patrimoine arboré à la hauteur des enjeux de sécurité**, des enjeux de **préservation de ce patrimoine** naturel remarquable, et des **enjeux environnementaux** qui y sont liés.

---

**La CGT demande :**

- \_ la réalisation de diagnostics physiologiques et mécaniques sur le patrimoine arboré, ainsi que la réalisation de diagnostics écologiques conformément à la réglementation du code de l'environnement
- \_ la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention pour les agents et usagers dans le cas de phénomènes climatiques violents
- \_ la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte au niveau territorial, centralisé et suivi au niveau national, permettant de signaler les situations à risque, et de les traiter

\_ une analyse et un bilan annuel des accidents et presque accidents liés à des chutes d'arbres impliquant les agents, mais également les personnes tierces, usagers du DPF.

**La gestion des espèces exotiques envahissantes** est devenue un enjeu majeur pour l'établissement, tant cette thématique est génératrice de **menace sur la navigation**, de menace pour **la sécurité des ouvrages**, de menace sur **nos capacités d'alimentation** de nos voies d'eau, de menace sur **la biodiversité** et **d'impact sur la santé des agents avec des travaux encore trop souvent exécutés manuellement**, générant d'importants troubles musculo squelettiques, mais également des RPS, au vue de la répétition de la tâche et de sa pénibilité.

---

Les moyens matériels internes affichés par VNF ne sont dans la plupart des cas **ni adaptés, ni dimensionnés** pour faire face aux envahissements aquatiques du myriophylle hétérophylle.

---

Si l'amélioration des connaissances sur la gestion de cette espèce est indispensable, tout comme l'expérimentation de nouveaux matériels ou de nouvelles méthodologies d'intervention, il est désormais **indispensable de porter les investissements en priorité sur l'acquisition de bateaux faucardeurs moissonneurs**, ainsi que de mini-pelle.

**La CGT revendique une politique d'acquisition de matériels à la hauteur des multiples enjeux induits par la présence des espèces exotiques envahissantes sur nos voies navigables.**

**La CGT revendique :**

- \_ l'acquisition de bateau **faucardeur moissonneur** sur tous les itinéraires fortement impactés par le développement des EEE
- \_ l'acquisition de **mini-pelles** équipées de godets râteaux sur tous les secteurs nécessitant un ramassage quotidien important au droit des ouvrages, limitant la pénibilité pour les agents
- \_ l'acquisition de dispositif permettant l'évacuation rapide des plantes aquatiques, ou leur valorisation.

*Merci,  
Les élus CGT à la CSSCT centrale.*